



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de **LABRUGUIERE (Tarn)**

SEANCE DU 30 mars 2006

BUDGET PRINCIPAL :

Versement
des subventions exercice 2006.

Vu l'article 7 de l'ordonnance créant l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 22 de l'ordonnance créant l'article L.3312-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, explicitant les conditions d'attribution des subventions,

Vu le budget principal de la Ville de Labruguière, exercice 2006,

Vu l'avis favorable des commissions « Communauté d'Agglomération, Urbanisme et Affaires Générales » et « Finances » du 25 mars 2006,

Après en avoir délibéré, (*Messieurs David Veaute et Aimé Morange ne prennent pas part au vote*) **avec 19 voix pour et 6 abstentions** (*Claudie Augé, Michel Ser, représenté, Isabelle Hofer, représentée, Marie-Thérèse Cholet, Claude Hortala et Jean-Claude Lamarque*), le **Conseil Municipal**,

- **Autorise Monsieur le Maire** à verser les subventions détaillées dans le tableau ci après annexé,

Ainsi délibéré à Labruguière, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

LABRUGUIERE, le 30 mars 2006

Le Maire,

Jean-Louis DELJARRY.